ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

véhicules électriques

Question écrite n° 58205

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le nécessaire développement par les constructeurs français de voitures électriques. Il lui demande quel en sera le calendrier ainsi que l'aide qu'entend apporter le Gouvernement pour le lancement sur le marché national d'une gamme de voitures électriques « zéro émission ».

Texte de la réponse

Le 1er octobre 2009, le plan du Gouvernement pour le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables a été présenté. L'objectif est de voir circuler 2 millions de véhicules de ce type d'ici à 2020. Une participation du Fonds stratégique d'investissement à hauteur de 125 MEUR (sur un budget de 625 MEUR) a été annoncée pour la création d'une usine de batteries aube site de Renault à Flins. Ce site produira 100 000 batteries par an (250 000 à terme) et permettra d'approvisionner d'autres constructeurs. L'État instruit également l'octroi d'un prêt de 150 millions d'euros à Renault pour sa future usine de voitures électriques à Flins et mettra une enveloppe de 100 millions d'euros à disposition d'autres constructeurs ou équipementiers. Suite aux deux premiers appels à projets sur le véhicule électrique (11 projets innovants financés à hauteur de 56,9 MEUR fin 2008. Et 30 dossiers déposés pour une intervention prévue de 50 MEUR fin 2009), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) lancera début 2010 deux autres appels à projets sur les « infrastructures de charges » et la « mobilité ». Un groupe de grandes entreprises, d'associations de collectivités et de représentants de l'État ont établi un cahier des charges orienté « usages », en vue du lancement fin 2009 d'appels d'offres privés et publics pour des véhicules électriques. Ces appels d'offres permettront de constituer un marché de flottes de 100 000 véhicules d'ici 2015, dont 50 000 en 2010. Un premier marché de 5 000 commandes a été recensé. Au vu des effets du bonus/malus automobile (+70 % de vente pour les véhicules bonussés en dix-huit mois), l'État a confirmé le maintien jusqu'en 2012 du super-bonus de 5 000 euros pour les véhicules émettant moins de 60 g de CO2/km, afin de favoriser la demande. Enfin, un réseau d'un million de points de recharge est prévu en 2015 (90 % implantés au domicile ou sur le lieu de travail, et 75 000 bornes partagées), avec un objectif de 4,4 millions à l'horizon 2020. Ces infrastructures nécessiteront un investissement de 4 milliards d'euros ainsi que le renforcement du réseau électrique (750 millions d'euros). Les prises de recharge seront obligatoirement intégrées dans les parkings, dès 2012 pour les habitations privées, et dès 2015 pour les bureaux. Pour leur part, les constructeurs nationaux prévoient le lancement des premiers véhicules électriques fin 2010, et des premiers véhicules hybrides rechargeables à partir de fin 2012 : 4 modèles de véhicules électriques annoncés pour RENAULT ; 2 modèles de véhicules électriques, puis 1 véhicule hybride rechargeable pour PSA ; la Friendly pour HEULIEZ, la « BLUE CAR » pour BOLLORE, de nombreux petits véhicules en préparation chez LIGIER, AIXAM, LUMENEO... ; des véhicules lourds en préparation chez GRUAU et PVI. Les autres constructeurs européens prévoient également des véhicules dans le même calendrier (ex : la Mini électrique, et la Smart électrique).

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE58205

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58205
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8680
Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1134